

Colloque de l'Institut de Droit Privé

LE PATRIMOINE DES CONCUBINS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE



Jeudi 19 novembre 2015

De 9 h 00 à 17 h 30

Amphi Colloques MI V - Guy Isaac
Manufacture des Tabacs
21, Allée de Brienne - Toulouse

*Manifestation éligible au titre de la
formation professionnelle continue*



LE PATRIMOINE DES CONCUBINS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

La constitution d'une société civile est une technique fréquemment recommandée en pratique pour optimiser la gestion ou la transmission du patrimoine privé.

Entre concubins, elle est souvent recommandée afin de protéger leurs droits sur la résidence principale, en particulier ceux du survivant d'entre d'eux, afin de pallier aux conséquences du défaut de régime matrimonial ou quasi-matrimonial et d'absence de qualité d'héritier.

Ainsi, une stratégie classique en la matière consiste à préconiser entre concubins de procéder à l'échange de la nue-propriété de leurs parts respectives tout en se désignant en qualité de co-gérants (ou de gérants successifs).

Mais l'intérêt de la constitution d'une société civile entre concubins ne se limite pas à la protection des droits assurant le logement de la famille.

La société civile peut être également très utile pour la gestion des autres actifs du couple, mais aussi en matière fiscale, en particulier pour limiter les effets de l'absence de foyer fiscal.

Cependant, la constitution d'une société civile ne s'intégrera utilement dans une stratégie de gestion de patrimoine que si les précautions nécessaires sont prises pour sécuriser le montage, précautions qui doivent en particulier tenir compte de la caractéristique du concubinage, mais aussi aux risques de conflits entre le concubin survivant et les héritiers du prédécédé.

Il est en particulier indispensable d'éviter que le survivant perde, après le décès de son concubin, le contrôle de la société qui gère la résidence principale du couple.

Différentes stratégies peuvent être envisagées à cette fin, dont les effets doivent être, dans certains cas, combinées avec d'autres techniques, telle que l'assurance-vie.

I - SOCIETE CIVILE ET GESTION DU PATRIMOINE DES CONCUBINS

Sous la Présidence de Michel LEROY, Maître de Conférences HDR, UT1 Capitole

09 h 15 Ouverture

09 h 30 **La constitution de la société civile entre concubins, précautions à prendre**
par Sophie SCHILLER, Professeur, Université Paris 1 Dauphine

10 h 00 **Société civile et la résidence principale des concubins**
par Quentin GUIGUET SCHIELE, Maître de Conférences, UT1 Capitole

10 h 30 Questions avec la salle

10 h 45 Pause

11 h 00 **Société civile et le financement par un concubin des revenus de l'autre**
par Michel LEROY, Maître de Conférences HDR, UT1 Capitole

11 h 30 **Société civile et l'optimisation des revenus du concubin fortuné**
par David BASCUGNANA, Avocat, Barreau de Toulouse

12 h 00 Questions avec la salle

12 h 15 Déjeuner libre

II - LA SOCIETE CIVILE ET LA FIN DU CONCUBINAGE

Sous la Présidence de Jérôme JULIEN, Professeur, UT1 Capitole

14 h 15 **Société civile et rupture du concubinage**
par Sébastien GARCIA, Doctorant, UT1 Capitole, Conseiller assistant, Cyrus Conseil

14 h 45 **Les concubins et la société civile de fait**
par Cécile LISANTI, Maître de conférences HDR, Université de Montpellier

15 h 15 Questions avec la salle

15 h 30 Pause

15 h 45 **Société civile et contournement de la réserve héréditaire**
par Renaud MORTIER, Professeur, Université Rennes 1

16 h 30 **Société civile et pacte tontinier**
par Marc NICOD, Professeur, UT1 Capitole

17 h 00 Questions avec la salle

RAPPORT DE SYNTHÈSE :

17 h 15 Par Jean PRIEUR, Professeur émérite, Université de Perpignan

17 h 30 Cocktail

COLLOQUE ORGANISE PAR

Michel LEROY, Maître de Conférences HDR, UT1 Capitole

Manifestation éligible au titre de la formation professionnelle continue des notaires

LIEU

Manufacture des Tabacs
Amphi Colloques MI V - Guy Isaac
21 Allée de Brienne - TOULOUSE

TARIFS

Professionnels du secteur privé	100,00 €
Adhérents FNDP, Personnel UT1 C, personnel d'un organisme public, étudiants UT1C ; Rennes ; Montpellier 1 ; Strasbourg ; Bordeaux IV ; La Réunion ; Paris Dauphine ; Paris 1.....	GRATUIT*
Autres étudiants	30,00 €

*joindre copie du justificatif

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à retirer sur le site UT1 Capitole : recherche/tout l'agenda
A retourner à Cécile PETIT avant le 10 novembre 2015
Accompagné de son règlement par chèque à l'ordre d'UT1 Capitole
ou d'un bon de commande

Inscription supplémentaire sur ADUM pour les doctorants
et émargement obligatoire

RENSEIGNEMENTS

Institut de droit privé - Université Toulouse 1 Capitole

<http://idprive.ut-capitole.fr>

Mme Cécile PETIT - Bureau AR 230

2 Rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse Cedex 9

Tél. : 05 61 63 35 78

Courriel : cecile.petit@ut-capitole.fr